

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	1er décembre 2024	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	-	VERSION NO.	1
--------------------------	-------------------	------------------------------	---	-------------	---

Généralités

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont des fournisseurs de services de transport et de logistique par camion au Canada.

En tant qu'employeur sous réglementation fédérale, il est de notre responsabilité d'offrir à tous les employés un milieu de travail inclusif, respectueux et sécuritaire, adapté à leurs divers besoins. À ce titre, Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 s'engagent à assurer l'accessibilité pour tous les individus d'ici 2040. Notre objectif est d'accroître nos connaissances et notre sensibilisation aux défis auxquels font face les personnes handicapées et de promouvoir un environnement de travail inclusif. Nous y parviendrons en identifiant et en prenant des mesures pour éliminer les obstacles existants et empêcher la création d'autres obstacles à l'avenir.

Le présent plan d'accessibilité a été rédigé dans le but d'assurer la conformité à la Loi canadienne sur l'accessibilité. Le document décrit la feuille de route 2008 de Syndicate Transport Ltd. et de PEAK Logistics pour les trois (3) prochaines années. Il vise à définir les objectifs actuels et à fournir des stratégies et des solutions pour relever les défis liés à l'accessibilité dans les sept (7) domaines clés décrits ci-dessous.

Représentant désigné et médias substitués

Pour toute demande de renseignements concernant ce plan ou pour fournir des commentaires supplémentaires, veuillez communiquer avec le représentant suivant par l'une des voies énumérées ci-dessous :

Nom de la personne-ressource : A.J. Punian
Par la poste ou en personne : 285110 Frontier Road, Rocky View, AB T1X 0V9
Par courriel : APunian@syndicatetransport.com
Par téléphone : (403) 452-7508, poste 2013

En tant qu'organisations du secteur privé sous réglementation fédérale comptant en moyenne cent (100) employés ou plus, Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont tenues de fournir ce document en format imprimé, en gros caractères et en format électronique dans les quinze (15) jours suivant la demande.

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont également tenus de fournir des versions en braille ou audio du plan dans les quarante-cinq (45) jours suivant la demande.

Si vous avez besoin d'un autre format de ce régime, veuillez communiquer avec le représentant désigné indiqué dans cette section. Assurez-vous d'inclure le format dont vous avez besoin et la manière dont vous souhaitez qu'il soit reçu.

Définitions

Accessibilité : Fait référence aux besoins des personnes handicapées qui sont intentionnellement et soigneusement pris en compte lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.

Obstacle : Tout ce qui entrave la participation pleine et égale des personnes ayant une déficience à la société, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle. Cela comprend tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est basé sur de l'information ou des communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique.

Handicap : Toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – de nature permanente, temporaire ou épisodique, évidente ou non, qui, en interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société.

Zones décrites à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité

Les objectifs et les engagements décrits dans cette section ont été conçus en reconnaissance des principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Emploi

L'« emploi » accessible garantit que les candidats et les employés handicapés et ceux qui font face à des obstacles sont soutenus tout au long du cycle de vie de l'emploi.

Objectifs :

- Identifier les obstacles au recrutement et au maintien en poste des personnes handicapées;
- Réduire les obstacles dans les politiques et procédures actuelles en matière d'emploi;
- Renforcer les politiques et procédures actuelles en matière d'adaptation.

Engagements 2023-2025 :

1. Examiner les politiques et procédures d'embauche actuelles.
2. Sensibiliser les gestionnaires à l'accessibilité et à la façon dont ils peuvent assurer un processus d'embauche, de sélection et d'adaptation sans obstacle.
3. Collaborer avec les employés sur des stratégies visant à améliorer la politique et les processus d'adaptation afin de s'assurer que tous les besoins sont satisfaits.

Environnement bâti

Un « environnement bâti » accessible garantit que les espaces de travail et l'environnement de travail peuvent être atteints, accessibles ou utilisés par tous.

Objectifs :

- Fournir des espaces de travail sans obstacle dans tous les endroits;
- S'assurer que les caractéristiques d'accessibilité appropriées sont disponibles pour répondre à tous les handicaps;
- Éliminer les obstacles signalés dans l'environnement bâti.

Engagements 2023-2025 :

1. Examiner les plans de construction et évaluer les lieux de travail actuels pour identifier les obstacles physiques potentiels à l'accessibilité.

2. Assurez-vous d'une signalisation adéquate qui conseille et oriente les gens vers les caractéristiques d'accessibilité.
3. Créer un mécanisme de signalement spécifique pour les obstacles dans l'environnement bâti.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Les « technologies de l'information et de la communication (TIC) » accessibles sont divers outils technologiques utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger de l'information.

Objectifs :

- Faire de l'accessibilité une priorité dans la mise en œuvre des logiciels, du matériel et des améliorations à l'infrastructure de TI;
- S'assurer que les employés disposent des outils et des ressources appropriés pour accomplir leur travail avec succès.

Engagements 2023-2025 :

1. Faire l'inventaire des systèmes de TI actuels pour mesurer les caractéristiques d'accessibilité.
2. Déterminer les besoins de formation liés aux caractéristiques d'accessibilité des systèmes, des logiciels et du matériel de TI actuels.
3. Mobiliser les TI pour accroître leurs connaissances sur les technologies d'adaptation et déterminer les améliorations possibles pour accroître les fonctions d'accessibilité des systèmes, des logiciels et du matériel de TI actuels.

Communication (non TIC)

L'accessibilité des communications (non TIC) garantit que Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 offrent un accès sans obstacle au public, aux clients et aux employés à toutes les communications produites par l'entreprise.

Objectifs :

- S'assurer que la communication de l'entreprise et à l'intérieur de celle-ci est accessible à tous les employés, fournisseurs, clients et au public (le cas échéant);
- Accroître la sensibilisation interne à l'accessibilité.

Engagements 2023-2025 :

1. Identifier des fournisseurs de services pour aider à créer des médias substituts, au besoin et au besoin.
2. Préparer les ressources normalisées et les communications de l'entreprise couramment publiées dans des médias substituts, sur demande.
3. Élaborer une stratégie de communication et déterminer les besoins de formation en matière d'accessibilité en milieu de travail.

Acquisition de biens, de services et d'installations

L'accès à l'acquisition de biens, de services et d'installations garantit que l'accessibilité est prise en compte tout au long du processus d'achat.

Objectifs :

- veiller à ce que les procédures et les pratiques d'approvisionnement soient modernisées et comprennent la sensibilisation à l'accessibilité;
- Prévenir la création de nouveaux obstacles ou perpétuer les obstacles actuels grâce aux activités d'approvisionnement.

Engagements 2023-2025 :

1. S'assurer que l'accessibilité et les besoins des employés qui font face à des obstacles sont pris en compte lors de l'achat d'un nouvel équipement.
2. Incluez les considérations d'accessibilité dans les modèles de demande de devis, de budget et de proposition.

Conception et prestation de programmes et de services

La « conception et la prestation des programmes et des services » accessibles tiennent compte des besoins de toutes les personnes et sont adaptées pour assurer l'accessibilité et la compréhension.

Objectifs :

- Veiller à ce que tous les programmes et services soient conçus et exécutés de manière à tenir compte des considérations d'accessibilité;
- Examiner les programmes et services actuels pour déceler tout obstacle à la satisfaction des divers besoins de toutes les personnes.

Engagements 2023-2025 :

1. Examiner tous les programmes, processus, politiques, procédures et services pour s'assurer que l'accessibilité a été prise en compte.
2. Créez une liste de vérification de l'accessibilité pour vous assurer que les principales exigences en matière d'accessibilité sont prises en compte.
3. Offrir une formation sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le *Règlement canadien sur l'accessibilité* aux employés responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, de processus, de politiques et de procédures.

Transport

Veillez noter que Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 ne coordonnent pas un réseau de transport ou une flotte de véhicules de transport de passagers, tels que définis dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Cela signifie que les normes de transport ne sont pas incluses dans la portée de ce plan.

Consultations

Afin de s'aligner sur l'engagement de Syndicate Transport Ltd. et de PEAK Logistics 2008 de rendre notre environnement de travail accessible à tous, nous avons élaboré ce plan en consultation avec nos employés, y compris les personnes handicapées.

Tous les employés ont été invités à participer à un sondage sur l'accessibilité à l'échelle de l'entreprise comprenant des questions ciblées sur chaque domaine défini à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité, les programmes, les politiques et les processus actuels, ainsi que leur propre expérience personnelle en matière d'accessibilité en milieu de travail.

Ces sondages ont été menés de manière anonyme, avec la possibilité de fournir des coordonnées pour des consultations supplémentaires, si désiré.

Nous continuerons de sonder les employés, y compris les personnes handicapées, et tous les groupes de travail qui ont été créés dans le cadre de ce plan d'accessibilité, afin de mesurer les progrès et de nous assurer que nous atteignons les objectifs et les engagements énoncés dans ce plan. Nous avons également fourni des mécanismes permettant aux employés de donner et de recevoir des commentaires supplémentaires au cours des trois (3) prochaines années alors que nous continuons de prendre des mesures pour aborder l'accessibilité en milieu de travail.

Nous avons également consulté et utilisé les données et les ressources fournies par des organisations de l'industrie telles que RH Camionnage Canada et engagé un consultant indépendant en ressources humaines pour l'élaboration de ce plan afin d'assurer l'adoption de pratiques exemplaires en ce qui concerne l'industrie du transport et de la logistique en particulier.

Tenue de dossiers

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont tenus de conserver des copies des plans d'accessibilité pendant une période de sept (7) ans à compter de la date à laquelle cette version devait être publiée.

Les versions électroniques des plans d'accessibilité seront disponibles sur notre plateforme Web publique en cliquant sur le lien suivant : <https://www.syndicatetransport.com/>

Des versions physiques des plans d'accessibilité seront affichées et mises à la disposition du public aux endroits suivants : 285110, chemin Frontier, Rocky View, AB T1X0V9 et 10821 – 209 Street NW, Edmonton, AB T5S 1Z7

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	6/1/2025	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	-	VERSION NO.	1
--------------------------	----------	------------------------------	---	-------------	---

Introduction

Le présent document décrit le processus de rétroaction sur l'accessibilité de Syndicate Transport Ltd. et de PEAK Logistics 2008 Ltd., une exigence en vertu de la *Loi sur l'accessibilité Canada (LCA)*. Nous accueillons les commentaires sur les obstacles rencontrés par les employés, les clients ou le public, ainsi que les commentaires sur la mise en œuvre de notre plan d'accessibilité. Vos commentaires nous aident à améliorer et à assurer l'accessibilité et l'inclusion de tous les services.

Notre processus de rétroaction

Si vous avez des commentaires ou des commentaires, veuillez communiquer avec le gestionnaire de la sécurité et de la conformité en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Par la poste : 285110 Frontier Road, Rocky View, AB T1X 0V9

Par courriel : APunian@syndicatetransport.com

Par téléphone : (403) 452-7508, poste 2013

Site Web : www.syndicatetransport.com

Notre processus de rétroaction

Si vous souhaitez soumettre des commentaires anonymes, veuillez appeler le (403) 452-7508, poste 2013 et laisser un message vocal. Notre représentant désigné en matière d'accessibilité examine ces messages chaque semaine. Les messages vocaux seront transcrits et sauvegardés électroniquement.

Les commentaires peuvent également être fournis de manière anonyme par la poste ou par courriel (à condition que l'adresse électronique soit générique et ne comprenne pas de renseignements d'identification ou de signature personnelle)

Autres aspects importants

- Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 Ltd. accuseront réception de toute rétroaction non anonyme le plus rapidement possible, en utilisant la même méthode qu'elle a reçue.
- Toutes les rétroactions sur l'accessibilité sont conservées pendant sept (7) ans à compter de la date à laquelle elles ont été reçues.
- Nos employés sont encouragés à utiliser l'un des canaux de rétroaction pour partager leurs réflexions sur l'accessibilité.
- Si vous avez besoin de nos commentaires dans un format différent, nous serons heureux de vous les fournir. Les options comprennent l'impression, les gros caractères, le braille, l'audio ou un format électronique compatible avec les technologies d'assistance. Vous pouvez les demander par l'intermédiaire de :
 - Courriel
 - Courrier
 - Téléphone

Autres aspects importants

Vos commentaires nous aident à améliorer l'accessibilité de notre entreprise. Certains problèmes peuvent être réglés immédiatement, tandis que d'autres éclaireront nos futurs plans d'accessibilité. Tous les commentaires sont soigneusement organisés, analysés et rapportés annuellement dans nos rapports d'étape dans la section Rétroaction.